

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, et M<sup>rs</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.  
4 — 30 — — Express.  
3 — 47 — — matin, Poste.  
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.  
11 — 49 — — matin, Omnibus.  
6 — 23 — — soir, Omnibus.  
10 — 11 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.  
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »  
Six mois, — 10 » — 13 »  
Trois mois, — 5 25 — 7 50  
L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous croyons pouvoir donner des renseignements exacts sur les dernières négociations relatives aux affaires de Syrie. Hâtons-nous d'ajouter qu'elles sanctionnent avec éclat la politique ferme et pleine d'humanité de la France, en même temps que la glorieuse initiative de l'Empereur.

D'après nos renseignements, la situation serait celle-ci : un accord complet existerait entre les puissances, au sujet de l'expédition en Syrie, en même temps que sur toutes les autres questions qui en dépendent. L'acquiescement de la Porte aux opérations qui vont avoir lieu et aux mesures qui seront prises, serait un fait acquis. Une convention réglant ces mesures, a dû être signée, jeudi, au ministère des affaires étrangères par les grandes puissances.

L'ordre de commencer l'embarquement a été expédié à Toulon, où des préparatifs avaient été faits, dans le but d'accomplir cette opération, dès qu'elle serait décidée.

L'Espagne a figuré, dit-on, dans la délibération qui a eu lieu, comme partie contractante.

L'entrevue de Tœplitz est un grand sujet de préoccupation pour les feuilles allemandes, chez lesquelles les événements d'Orient ne sont plus qu'en seconde ligne.

Les feuilles libérales craignent que la Prusse ne se laisse entraîner à une politique qui, sous de vains prétextes, serait en quelque sorte un démenti donné aux aspirations progressives dont le gouvernement prussien a laissé voir qu'il est animé; d'autres pensent qu'il s'agira surtout de la situation de l'Italie pour laquelle on serait sans doute fort embarrassé de faire quelque chose, mais qu'on ne voudrait pas laisser tomber dans le chaos.

Quoiqu'il en soit de ces bruits, il est probable que le résultat de cette entrevue sera bientôt connu, car les comtes Rechberg et Schleinitz y accompagnent leurs souverains respectifs, ce qui indique que ces négociations seront insérées dans un protocole public.

On mande de Tœplitz, le 25 :

« Le prince régent de Prusse est arrivé à six heures du soir et a été accueilli par les vives acclamations d'un nombreux public.

» L'empereur d'Autriche l'a reçu au débarcadère et lui a serré la main.

» L'empereur portait l'uniforme prussien et la croix de l'Aigle noir; le prince régent l'uniforme autrichien et la croix de Saint-Etienne.

» Le comte de Rechberg n'était pas présent au débarcadère. » (Le Pays.)

Une correspondance adressée au *Sémaphore* signale, parmi les nombreuses solutions qu'on se plaît déjà à donner à la question d'Orient, le projet suivant, qui, dit-elle, serait très-favorablement accueilli par le gouvernement français :

« Il s'agirait de constituer en un royaume la Syrie, le Liban et toute la zone, et de placer sur le trône Abd-el-Kader; le beau rôle qu'il a joué l'indique comme titulaire à l'attention et aux choix des puissances. Cette nouvelle peut vous paraître invraisemblable; mais croyez bien qu'elle repose sur de sérieux fondements; on parlait même d'une haute distinction que le gouvernement français se proposerait de décerner à Abd-el-Kader pour lui témoigner l'admiration qu'a provoquée partout sa belle attitude; cette distinction se trouverait relatée dans un des prochains numéros de la feuille officielle.

DEUX-SICILES.

Paris, le 25 juillet. — Si nous en croyons, non point des dépêches explicites, mais des bruits, des pressentiments, des probabilités, qui paraissent assez fondés, c'est vers Naples que se serait dirigé Garibaldi escorté de 8 à 10,000 hommes. Il ne faut pas se dissimuler que dans la situation actuelle de ce royaume et en particulier de sa capitale, cette nouvelle expédition du dictateur pourrait avoir des conséquences très-graves.

Un télégramme annonce que le roi Victor-Emmanuel a envoyé un agent spécial près de Garibaldi; on ignore dans quel but, dit la dépêche. C'est possible; mais si, comme on pourrait le pressentir

d'après ce qui se disait il y a deux jours, ce message avait pour objet d'engager Garibaldi à ne rien tenter contre le royaume de Naples, il est certain maintenant qu'il arriverait trop tard.

Au reste, le fait de l'évacuation de la Sicile par les troupes royales est confirmé par lord John Russell aux Communes.

Paris, 26 juillet. — Il arrive de Marseille une nouvelle assez surprenante, après les bruits si positifs qui ont couru ces jours-ci. On aurait reçu de Messine une dépêche portant qu'on s'attendait pour lundi dernier à une attaque de Garibaldi. Le télégramme ajoute qu'après s'être avancé entre les forts et la ville, le général napolitain se serait retranché dans la citadelle et aurait envoyé en Calabre l'excédant de ses troupes.

Il résulte d'abord de ces faits que Garibaldi n'est point à Naples et ne se disposerait pas à y aller, puisqu'il tente une attaque contre Messine. Ce qui pourrait corroborer cette version, c'est que le *Morning-Post* du 25 au soir publie une dépêche d'après laquelle le gouvernement sarde aurait consenti à insister auprès de Garibaldi pour la conclusion d'un armistice de six mois avec Naples.

D'un autre côté on serait amené à penser que, contrairement à ce qui s'est dit ces jours-ci, le roi de Naples n'a point ordonné l'évacuation de Messine ni par conséquent des autres places de la Sicile qui sont encore en son pouvoir. Ce qui peut avoir donné lieu à ce bruit, c'est sans doute le renvoi en Calabre, par le général commandant Messine, du surplus des troupes qui lui étaient nécessaires.

Quoiqu'il en soit, la situation de la ville de Naples est fort troublée. Ce ne sont partout qu'hésitations, faux bruits, rumeurs alarmantes, désordres et incertitudes. D'après le télégramme d'aujourd'hui, le général Nunziante n'aurait pas été destitué; sur sa demande sa démission aurait été acceptée. (Le Pays.)

On a annoncé que les conférences entre les envoyés du roi de Naples et le cabinet de Turin, avaient été suspendues. Cette assertion n'est pas exacte. Les conférences suivent leurs cours.

FEUILLETON

L'ILE DE SEIN

PILOTES ET NAUFRAGEURS.

(Suite.)

On se trouvait dans un labyrinthe d'apparence inextricable; le brig, dirigé par Dénoual, glissait sur la houle comme un poisson volant; du bout de ses ailes il effleurait les roches; sa carène rasait les bancs de récifs. — On se bornait à brasser et contre-brasser les vergues pour ouvrir les voiles un peu moins ou un peu plus à la brise, qui par bonheur continuait à être très-ronde.

Tout-à-coup le pilote cria :

— De la toile! de la toile!... Perroquets, cacatois, grande voile, tous les focs!... Et leste!... De la toile à tout rompre...

— Il vente bien frais, objecta lord Bearland, qui ne sentait pas la nécessité d'exposer sa maturité.

Le brig n'avait alors que la misaine, les huniers, le grand froc et la brigantine; les perroquets étaient cargués.

— De la toile! répéta Dénoual avec force; allons! vivement!... Je suis pilote à bord!...

Pour le coup lord Bearland obéit, stimula ses matelots,

et chargea le léger navire à tout rompre, comme disait le lamaneur en son style image.

Le Raphaël fléchit sous la brise. Il était penché sur le flanc à faire frémir. Les canons labouraient la mer, qui par instants embarquait par paquets du côté de sous le vent. — Les mâts se courbaient comme des roseaux, ils gémissaient; on n'entendait que sours craquements. — Les plus vieux marins ne se tenaient plus en équilibre sur le pont. Ils étaient obligés de s'accrocher aux pavois ou aux cordes.

Le mât de petit perroquet, moins flexible que les autres, se fendit : le gabier de vigie poussa un cri d'effroi en se laissant glisser dans la hune.

— N'amenez rien! rien! pas un chiffon! dit maître Dénoual avec une énergie étrange.

Il était debout sur le bastingage, le regard enflammé, mesurant d'un œil inquiet la vitesse et surtout l'inclinaison du navire. A un certain point, il fit donner un brusque coup de barre au gouvernail; le navire arriva et se redressa un peu.

En ce moment on entendit un bruit sourd : une faible secousse ébranlait le brig.

— Nous touchons, dit lord Bearland.

— Nous ne touchons plus, repartit aussitôt Dénoual, et nous sommes hors de danger. — Amenez cacatois et perroquets maintenant. La coque est parée.

Le Raphaël n'avait dû qu'à son inclinaison extraordi-

naire de passer sur une hasse hérissée d'aspérités.

— Oh! fit le lord avec un mélange d'admiration et d'épouvante, nous avons couru risque de nous perdre.

Le pilote sourit d'un air triomphant.

— Faites sonder, capitaine; vous allez voir!

On trouva sous la quille tout juste assez d'eau pour flotter.

— Nous avions tout à l'heure deux pieds d'eau de moins, dit Dénoual, et si la brise avait molli, ou si vous aviez diminué la toile, nous échouions!

— Diable!... c'est trop d'audace!... s'écria lord Bearland; nous avons donc failli faire naufrage!...

— Non, capitaine; je n'expose jamais de mon gré un navire à se briser sur les roches. Nous aurions échoué sur sable dur; vous n'auriez pas eu grand mal; en mouillant une ancre à jet par l'arrière, nous nous serions déhalés sans trop de peine... mais ensuite il aurait fallu retourner au mouillage et y rester jusqu'à la grande marée d'automne. Je vous ai fait courir la chance de sortir sans rien vous dire du péril...

— Si vous m'en aviez instruit, en effet, je n'aurais pas appareillé.

— Vous êtes dehors, et votre brig en est quitte pour une égratignure; j'avais eu soin de m'assurer que vous étiez bien doublé. La brise et la marée étaient bonnes; j'étais sûr de moi.

— Vous avez bien fait! s'écria lord Bearland avec l'en-

Garibaldi a combattu devant Malazzo contre 2,500 Napolitains, commandés par le général Bosco. Après la prise de cette ville, Garibaldi est allé à Messine qui, d'après les dernières nouvelles, aurait été évacuée. De là, le général se serait embarqué, sans que sa destination soit connue. (Id.)

#### ÉVÉNEMENTS DE SYRIE.

Marseille, 26 juillet. — Les lettres de Constantinople, du 18, parlent de nouvelles violences exercées contre les chrétiens à Alep, à Orfa, ainsi que dans d'autres localités en Asie. Des détails sont attendus.

Il se confirme que les soldats turcs ont concouru au massacre de Damas. Le caïmacam chrétien au Liban, son conseil et quelques notables ont signé une déclaration de paix et d'oubli, ainsi qu'une renonciation à toute indemnité.

Cette déclaration débute en disant que ses signataires sont allés conférer avec les chefs druses sur l'ordre du muschrif de Saïda et des autorités turques.

La pièce est publiée aujourd'hui par le *Sémaphore*. Cependant, on n'a reçu aucune nouvelle de la délivrance des milliers de chrétiens bloqués à Kesrouan.

Marseille, 25 juillet. — Le paquebot indirect de Syrie est arrivé hier. Il était parti de Beyrouth le 7. Point de nouvelles de Damas. Le paquebot direct arrivera mardi.

Le *Borysthène*, arrivé ce soir, apporte des nouvelles de Constantinople du 18. Les ambassadeurs avaient reçu des rapports de Damas. Les Druses Bédouins retournant à Hauran passèrent à Damas et proposèrent à Abd-el-Kader le massacre des chrétiens.

L'Emir refusa, mais la population accepta. Il y a eu massacre du 8 au 9, et à cette date il y avait déjà 500 victimes. Les consuls ont été brûlés. Les autres détails sont confirmés. Les soldats ont secondé les égorgeurs. Le général Ahmed pacha s'est enfui. Les autorités se sont enfermées dans la citadelle.

Les renforts envoyés en Syrie ne dépassent pas 6,000 hommes, attendu qu'il est impossible de dégarnir la Roumélie. L'ambassadeur anglais, sir Bowyer Lytton, après avoir reçu une dépêche télégraphique de Londres, avait eu un entretien immédiat avec le sultan. (Le Pays.)

Nous n'avons pas encore de nouvelles directes de la Syrie. On sait seulement que l'escadre ottomane, aux ordres du vice-amiral Moustapha pacha, a quitté le 18 l'île de Chypre où elle avait relâché, et a fait route directement pour Beyrouth.

Une dépêche d'Alexandrie, du 22, annonce que la frégate turque *Taif*, ayant à bord Fuad pacha, avait quitté le port la veille et s'était dirigée vers la côte de Syrie.

Le bruit s'était répandu à cette date, que le vice-roi venait de décider l'organisation d'un corps de 5,000 hommes qu'il devait mettre, dit-on, à la disposition de la Porte. (Idem.)

#### FAITS DIVERS.

Le départ de l'Empereur pour le camp de Châlons

restera toujours fixé au 4 août. Quant au voyage de Leurs Majestés en Savoie et en Algérie, il serait également fixé au 23 août. L'Empereur et l'Impératrice, après avoir visité la Savoie et Nice, s'embarqueraient à Toulon, relâcheraient en Corse où ils resteraient un jour, et gagneraient de là Alger. L'Empereur doit emmener avec lui 20 personnes de sa maison militaire et une escorte de 30 cent-gardes. — Havas.

S. M. l'Impératrice, partie lundi soir de Paris, est arrivée mardi, à une heure, à l'embarcadere de Tarbes, où, malgré l'incognito que Sa Majesté avait désiré garder, une foule considérable s'était réunie et a salué l'Impératrice des plus vives acclamations. Sa Majesté est repartie aussitôt en voiture pour les Eaux-Bonnes, où elle est arrivée en bonne santé et doit séjourner une vingtaine de jours.

L'Impératrice est accompagnée de M<sup>me</sup> la comtesse de Lourmel, dame du palais, et de M. le marquis de Lagrange, écuyer de Sa Majesté.

On écrit de Paris au *Courrier de Marseille* :

L'Empereur, pour récompenser Abd-el-Kader de sa belle conduite en faveur des chrétiens, vient de lui envoyer le grand-cordon de la Légion d'Honneur.

#### COMPAGNIE

des

#### CHEMINS DE FER ALGÉRIENS.

CAPITAL SOCIAL : 55 MILLIONS DE FRANCS

DIVISÉ EN 110,000 ACTIONS DE 500 FRANCS CHACUNE.

Subvention accordée par l'État : SIX MILLIONS.

Minimum d'intérêt garanti par l'État :

CINQ POUR CENT PENDANT 75 ANS, CONFORMÉMENT A LA LOI DU 20 JUIN 1860.

La concession a été accordée par décret du 11 juillet à MM :

ROSTAND (Albert), des Messageries impériales (services maritimes), administrateur de la Société générale du Crédit industriel et commercial, administrateur des Docks de Marseille;

GAUTIER (Jules), banquier, administrateur des chemins de fer du Dauphiné;

Le comte BRANICKI, administrateur du Crédit foncier;

LACROIX (Eugène), architecte;

WILLIAM GLADSTONE, administrateur du chemin de fer d'Orléans et de la Société du Crédit industriel;

H. T. HOPE, de Londres.

Cette concession se compose de :

1<sup>o</sup> La ligne d'Alger à Blidah, déjà construite en partie par l'État, et devant être livrée à l'exploitation dans un an (49 kilomètres);

2<sup>o</sup> La ligne d'Oran à Saint-Denis-du-Sig, devant être livrée à l'exploitation dans trois ans (60 kilomètres);

3<sup>o</sup> La ligne de Philippeville à Constantine, devant être livrée à l'exploitation dans quatre ans (77 kilomètres).

Ces trois chemins forment les têtes de lignes du réseau algérien. L'exécution de ce réseau est réservée à la compagnie, et dès aujourd'hui l'État garantit aux capitaux qui seront alors nécessaires un minimum d'intérêt de 5 0/0.

La durée de la concession est de quatre-vingt-dix-neuf ans, à dater de la dixième année après la promulgation du décret de concession.

AVANTAGES OFFERTS AUX SOUSCRIPTEURS.

1<sup>o</sup> L'État assure à la Compagnie pendant soixante-quinze ans un minimum d'intérêts de 5 0/0, amortissement compris.

L'effet de cette garantie est parfaitement assuré. Les concessionnaires ayant traité à forfait, pour la construction des chemins, avec de puissants entrepreneurs anglais, la Compagnie se trouve ainsi mise à l'abri de tout mécompte.

2<sup>o</sup> Il n'y aura aucun partage de bénéfice avec l'État, quelque élevé que puisse être le résultat de l'exploitation.

3<sup>o</sup> En évaluant le trafic, les ingénieurs de l'État se sont basés sur la circulation actuelle et la probabilité d'une augmentation analogue à celle qui a été constatée en France. Il y a lieu de penser que ces estimations seront notablement dépassées en Algérie, comme cela a eu lieu dans tous les pays où les chemins de fer, se substituant à une viabilité imparfaite, ont donné un puissant essor au développement de l'agriculture et de l'industrie.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Versement en souscrivant, 50 fr. par action :

Ce versement sera complété jusqu'à concurrence de 225 fr., dès que la Compagnie sera en mesure de faire connaître à chaque souscripteur le nombre d'actions qui lui sera attribué.

Les appels ultérieurs de fonds fixés par le conseil d'administration, seront annoncés au moins un mois à l'avance.

Les actionnaires jouiront, même pendant la durée des travaux, d'un intérêt de 5 0/0 sur les sommes versées.

On souscrit à Paris, du mardi 24 au lundi 30 juillet inclusivement, au siège de la *Société générale du Crédit industriel et commercial*, rue de la Chaussée-d'Antin, 66;

Et à Saumur, chez MM. V<sup>o</sup> DE FOS-LETHEULLE ET FILS, banquiers, rue Haute-St-Pierre, tous les jours, jusqu'au 30 inclusivement. (348)

#### EMPRUNT ROMAIN 5 %.

L'émission est faite au pair, en coupures de 1000, 500 et 100 francs de capital, rapportant 5 % d'intérêt annuel, payable par semestre les 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre dans les principales villes de l'Europe. Le paiement a lieu :

30 % en souscrivant;

20 % le 1<sup>er</sup> août 1860;

20 % le 1<sup>er</sup> novembre 1860 (sous déduction des intérêts échéant le 1<sup>er</sup> octobre);

30 % le 1<sup>er</sup> février 1861.

L'intérêt court sur la totalité à dater du 1<sup>er</sup> avril 1860.

La souscription est ouverte à Paris : chez MM. Ed. BLOUNT et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue de la Paix, n<sup>o</sup> 3;

thousiasme d'un vrai marin.

Hoël avait les larmes aux yeux; son cœur battait d'orgueil filial.

Loïzaik admirait son père.

Raphaël était en admiration devant la gracieuse Loïzaik.

Les gens du bord s'avouaient qu'ils n'avaient jamais rencontré pilote pareil à maître Dénoual.

Le digne homme pourtant avait repris son air humble et modeste, plus la passe s'élargissait, plus la route devenait facile, moins ses fonctions avaient d'importance.

Avec la fin du danger, cessait la grandeur de son rôle.

Le brig ne tarda point à naviguer vent sous vergues en pleine mer. L'île de Sein avait disparu derrière ses remparts de granit, qui se confondirent bientôt avec les côtes bleuâtres d'Audierne. Sur la droite grandissait Ouessant, qui fut enfin doublé sans peine.

Le Raphaël fit route pour l'île de Wight.

La présence d'un pilote devenait inutile.

— Capitaine, dit maître Dénoual à lord Bearland, que Dieu vous garde à cette heure! La grande mer est devant vous, la côte s'abaisse; je vous laisse ma fille, vous emmenez aussi mon fils... C'est pour le bien... Recevez les remerciements et la bénédiction d'un pauvre père qui va bien languir tout seul dans sa case....

A ces mots, il s'approcha de Loïza, l'embrassa pour la dernière fois, serra la main d'Hoël et descendit dans sa chaloupe en essuyant ses larmes.

L'équipage anglais le salua d'un hurra reconnaissant.

— Brave pilote! vaillant sauveteur!... disait lord Bearland à demi-voix. Oh! sois tranquille! ta fille sera guérie, s'il ne lui faut que des soins attentifs dans un climat favorable. Je prodiguerai l'or, j'appellerai à notre aide les princes de la science; je ne reculerai devant rien! je ne veux pas, moi, être en reste de générosité avec maître Dénoual.

Mais ensuite il ajouta, non sans une secrète colère :

— Trouver de tels marins parmi les Français!...

Un juron britannique servit éloquemment de conclusion à cette dernière louange donnée au vieux lamaneur de l'île de Sein.

A quinze jours de là, un exprès, qui avait pris terre à Cherbourg, traversé à franc écrier la Normandie et la Bretagne, et passé en bateau le Raz de Sein, remettait à maître Dénoual une lettre de sa fille. — Il en attendait la réponse.

L'enfant chérie commençait par dire à son père qu'elle se trouvait beaucoup moins souffrante. — Elle parlait ensuite de lord Bearland avec une effusion filiale :

« Il me fait soigner par sa propre sœur, dans un vrai palais; je me promène au soleil, dans un jardin qui m'a semblé un petit paradis quand j'y suis entrée. Vous avez beaucoup navigué, mon père, et vous avez vu de bien belles choses; avez-vous vu rien d'aussi beau? — Je ne sais

pas. Je suis traitée ici comme une princesse; trois jeunes filles et une gouvernante attentive veillent sur moi. On me soigne avec une bonté qui me remplit de confusion.

« Hier, on me fit goûter une orange, et je trouvai ce fruit excellent. — Aujourd'hui M. Raphaël m'en a fait apporter une corbeille entière, et j'ai appris d'une de mes compagnes que ce cadeau lui a coûté plus d'argent que ne vaudrait notre maison de l'île de Sein.

« J'ai dit à M. Raphaël de ne plus m'offrir de cadeaux aussi chers; il en a ri, en disant que rien n'était assez cher pour la fille de maître Dénoual.

« Lord Bearland, qui est parti pour aller chez le roi d'Angleterre, à Londres, m'a envoyé le plus fameux des médecins du pays. Ce docteur a passé quatre jours ici, presque sans me quitter, et a dit que ma maladie serait longue, mais il répond de me guérir, pourvu que je suive bien le régime qu'il m'ordonne.

« Des promenades en voiture quand il fait beau, une température toujours égale dans ma chambre, des vêtements à la fois chauds et légers, une nourriture délicate, des vins de Malvoisie, des cordiaux et des mets succulents, voilà ce régime. On allume du feu dès que le temps se refroidit un peu; ma gouvernante s'occupe toujours de savoir comment je suis vêtue le jour ou couverte la nuit; elle ne souffre pas que j'aie jamais plus chaud ni plus froid que le médecin ne l'a dit dans son ordonnance.

« La sœur de lord Bearland sait le français, mais j'ai

Et chez MM. LABAUME DE LA BOULLERIE et C<sup>ie</sup>,  
banquiers, rue de la Victoire, n<sup>o</sup> 61 ;  
A Angers, chez M. C. BORDIER, banquier.  
Elle sera définitivement close le 31 juillet cou-  
rant. (340)

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

EXPOSÉ fait au conseil municipal par M. Louvet,  
maire de Saumur, député au Corps-Législatif, dans  
la session budgétaire 1860 pour 1861.

(Séance du 14 juillet 1860)

(Suite et fin.)

Voilà quelle est, Messieurs, la situation de vos principales affaires. D'ici à quelques semaines, le conseil municipal sera appelé à l'épreuve d'un renouvellement de mandat au sein du suffrage universel. Qu'il me soit donc permis, au moment où votre mandat expire de jeter un regard en arrière sur ce que vous avez accompli avec nous depuis seize années.

L'éclairage de Saumur cessait à minuit; il ne fonctionnait que durant huit mois de l'année, le tiers de nos places et rues étaient encore éclairées à l'huile. Vous avez étendu le gaz à tous les quartiers; l'éclairage a été prolongé jusqu'au crépuscule du matin, et il fonctionne durant toute l'année.

Le plan général et parcellaire de la ville contenant les alignements et les nivellements, a été achevé, soumis aux enquêtes et approuvé par l'autorité supérieure.

Le quai St-Nicolas a été ouvert et pavé par l'Etat, au moyen d'une subvention de 79,000 fr. qui a été soldée par la ville.

La gare du chemin de fer, que les études primitives fixaient à plus d'un kilomètre au nord de la ville, a été rapprochée et établie à la tête nord du pont Napoléon.

La dépense de la consolidation de l'église St-Pierre a été liquidée et soldée. Cette église a été débarrassée de la presque totalité des mesures qui encombraient la façade latérale du sud.

Les églises de Nantilly et de St-Nicolas ont été restaurées. Celle de la Visitation a été agrandie et pourvue d'une nouvelle entrée.

Une maison presbytériale a été acquise pour la paroisse de Nantilly, un presbytère neuf a été construit pour la paroisse de St-Nicolas.

Le service du Bureau de Bienfaisance a été centralisé entre les mains de six religieuses de Ste Anne. Une maison adjacente à l'Hôtel-de-Ville a été achetée et appropriée pour ce service. La chapelle St-Jean, le plus ancien édifice religieux de Saumur, qui faisait partie de cette maison et qui était transformée en magasins, greniers et écuries, a été restaurée et rendue au culte.

Notre collège a été restauré et accru de nouvelles salles de classes et de moyens d'études qui lui avaient toujours manqué pour l'enseignement des classes scientifiques, mathématique, physique, chimie et histoire naturelle, de façon à répondre à l'augmentation croissante du nombre des élèves. Une chaire d'histoire, subventionnée par l'Etat, y a été instituée.

La maison d'école des Frères de la doctrine chrétienne a été acquise par la ville; cette école est devenue communale.

témoigné le désir d'apprendre l'anglais. On m'a aussitôt donné une maîtresse de langue, qui m'enseigne encore toutes sortes de choses. Et comme il m'est bien défendu de filer et de coudre, j'étudie dans les livres et j'y ai goûté.

» Hoël dit qu'ils feront de moi une façon de demoiselle, et que ça ne vaut rien pour la fille d'un pilote. Qu'en pensez-vous, mon père?—Ils auront beau faire pourtant, ils ne m'apprendront pas à mieux vous aimer.

» Revienne ma force avec la santé, je quitterai leur petit paradis, sans regret, pour retourner à Sein, vous y servir comme je vous aime, raccommodez les filets de pêche, et soignez notre pauvre chère maisonnette.

» Hier soir, je parlais de même, M. Raphaël m'a paru tout contrarié.

» Je n'oublie pas, lui ai-je dit, que je suis une simple pêcheuse... Mon père est le meilleur des hommes, et je l'aime avec la reconnaissance la plus vive pour tout le bien qu'il m'a fait. Ce n'est pas dans la maison de lord Bearland, monsieur Raphaël, qu'on risque de devenir ingrat!

» M<sup>me</sup> Lucy, la sœur du lord, m'a embrassée tendrement pour cette réponse.»

Loizaik ajoutait qu'Hoël ne tarderait pas à retourner au pays.

(La suite au prochain numéro.)

Une école de filles a été créée, pour le quartier des Ponts, dans une maison qui a été achetée et appropriée à cette destination.

Le coteau qui domine Fenet a été taillé deux fois aux frais de la commune, dans ses parties les plus menaçantes; les décombres ont servi à remblayer les places du Bellay et Notre-Dame qui étaient auparavant de véritables fondrières et des causes d'insalubrité et d'infection pour le quartier Est de la ville.

Les jardins qui obstruaient la place Notre-Dame, du côté sud, ont été achetés par la ville et réunis à cette place.

La rue de la Cour-Saint-Jean n'avait qu'un passage étroit et incommode pour déboucher dans la rue Saint-Jean; vous avez élargi ce débouché par une transaction faite avec M. Menier.

La rue des Boires, qui était à l'état de cloaque, a été nivelée et pavée.

Un nouveau et meilleur nivellement, ainsi qu'une restauration de pavage ont eu lieu aussi dans la rue des Basses-Perrières.

L'impasse de la Mare-Maillette, cédée à la ville par M. Huard-Lambert, a reçu une issue du côté de l'Ecole de cavalerie. Cette rue a été nivelée et pavée.

Des pavages neufs ont eu lieu dans les rues de la Fidélité, du Port-Chevalier, Saint-Nicolas à son extrémité vers le Chardonnet, des Potiers, du Petit-Thouars, du Petit-Versailles, et sur la place du Petit-Thouars.

Les rues des Fondateurs, du Champ-de-Foire et de la Levée-d'Enceinte ont été macadamisées et bordées de trottoirs.

La rue du Roi-René a été créée et remblayée.

L'élargissement de la rue du Marché-Noir a été commencé et se trouve à peu près terminé aujourd'hui par l'acquisition successive (pour totalité ou partie) des maisons Girard, Renault, Sailland, Chevallier et Poupard. Une petite place a été créée à l'extrémité nord de cette rue.

L'ouverture de la rue neuve Beaurepaire a été commencée et continuée par l'achat du terrain Lizé et des maisons Comte, Chevallier, Bedeneau, Bigeau et Guérin.

Le Champ-de-Foire a été régularisé; vous lui avez ouvert deux nouvelles issues, l'une au sud vers la levée de Nantilly, l'autre à l'ouest vers la rue de Bordeaux.

Vous avez acquis en même temps trois terrains destinés, dans des prévisions d'avenir, à former des têtes de rue. Le premier, de M. Delavan-Sailland, dans les jardins de la Mare-Maillette, pour prolonger un jour la rue des Potiers jusqu'à la levée d'Enceinte; le second, aussi de M. Delavan, dans les prairies du Pont-Fouchard, pour continuer en ligne droite cette même rue des Potiers au-delà de la levée d'Enceinte; le troisième, de M. Poisson, également dans les prés du Pont-Fouchard, pour continuer la rue neuve du Champ-de-Foire au-delà de la rue de Bordeaux et en ligne droite jusqu'à sa rencontre en équerre avec celle des Potiers prolongée.

Le champ de manœuvres du Chardonnet a été assaini au moyen d'un nouveau nivellement avec remblais, combiné avec la création d'un égout sur la lisière orientale. Les abords du Chardonnet ont été rectifiés et macadamisés.

Les cloaques de la Mare-Maillette ont été supprimés et comblés; ils ont été remplacés par un grand égout qui débouche dans le fossé Chanvrier. D'autres égouts ont été créés sous la place Saint-Nicolas, la rue du Pavillon, la rue Saint-Jean, la rue du Petit-Thouars et le quartier du Champ-de-Foire.

Saumur n'avait pas d'abattoir. Vous en avez construit un dans l'île Maffray, communiquant avec la ville par une levée créée à cet effet, qui s'embranché à la tête sud du pont Napoléon.

Vous avez créé en même temps la place du Roi-René à l'extrémité sud de ce pont, inachevée encore, mais qui forme déjà néanmoins une belle entrée dans notre ville.

Aidés par une subvention de l'Etat, vous avez bâti, à l'extrémité de la rue Beaurepaire, auprès de l'Ecole de cavalerie, un hôtel d'habitation pour le général commandant supérieur de cette école.

Après l'inondation de 1844, vous avez subventionné les travaux entrepris alors par l'Etat pour exhausser et consolider vos levées d'enceinte, de même que vous subventionnez aujourd'hui les grands travaux qui viennent d'être décidés par le gouvernement pour essayer de mettre Saumur complètement à l'abri des inondations.

Conformément à des vœux formulés par vous, la zone des servitudes militaires du château de Saumur, qui s'étendait à 250 mètres de rayon du côté de la ville et qui était une cause de gêne pour les propriétaires, a été réduite à 30 mètres.

Une station télégraphique indispensable pour les

besoins du commerce et très utile aussi pour les relations privées, a été installée en notre ville dans un local dont le loyer est payé en partie sur les fonds municipaux.

Vous avez construit trois bureaux neufs d'octroi, l'un sur la place du Port-St-Nicolas, l'autre au Pont-Fouchard, le troisième à Nantilly.

L'ancien service des pompes funèbres laissait beaucoup à désirer. Un nouveau service mieux en rapport avec les exigences modernes, a été installé depuis six ans.

Le service des halles et des foires, ainsi que celui du pesage et mesurage publics ont été complètement réorganisés.

L'Hôtel-de-Ville était insuffisant pour les besoins de tous ses services et incommode au point de vue de ses abords. Vous avez remédié à tous ces inconvénients en achetant des maisons et des cours voisines, en doublant la longueur de la cour, en terminant cette cour à l'ouest par un bâtiment à simple rez-de-chaussée parallèle au bâtiment semblable qui existe à l'est, et en édifiant sur la place un grand bâtiment construit dans le style du XVI<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire dans le style de sa façade générale sur la cour. Ces importantes annexes, qui s'achèvent en ce moment, donneront des abords larges et faciles, une meilleure installation des bureaux, de grands appartements pour les fêtes municipales et pour les réunions fréquentes de nos diverses associations, un prétoire pour nos trois justices de paix, et de vastes salles pour notre bibliothèque et nos collections scientifiques.

Une dette flottante, s'élevant à 240 mille francs environ et dépourvue d'amortissement, existait avant 1844. Elle a été éteinte en partie au moyen de quelques économies, et son reliquat définitif a été fondé dans un des trois emprunts avec amortissement annuel et obligatoire dont il sera parlé ci-après.

Enfin, Messieurs, votre budget municipal a dû faire face en outre aux embarras de la révolution de 1848, aux désastres de l'inondation de 1856 et aux misères causées par la disette de 1854 et 1855.

Les ressources ordinaires de votre budget auraient été évidemment insuffisantes pour satisfaire à toutes ces nécessités et pour solder tous ces travaux. Il vous a fallu recourir à trois emprunts. Ces emprunts, remboursables par annuités fixes et obligatoires, s'amortissent partiellement chaque année et s'éteindront, savoir: celui de 110,000 francs, le 15 septembre 1868; celui de 210,000 francs, le 16 août 1874; celui de 381,000 francs, le 31 décembre 1878.

A cette dernière époque, l'excédant annuel de nos recettes ordinaires sur nos dépenses ordinaires, qui n'est aujourd'hui que de 20,000 francs environ, serait de 78,000 francs, si rien ne venait, d'ici là, déranger l'économie de notre situation budgétaire. Alors, il est vrai, nos dix centimes additionnels établis présentement sur les quatre contributions directes et qui produisent annuellement 14,000 fr. environ, prendront fin. Mais, avec cette déduction même, l'excédant libre annuellement sera encore très-considérable. Saumur, d'ailleurs, grevé seulement de dix centimes, est au-dessous de la moyenne des autres villes qui supportent presque toutes le maximum de vingt centimes fixé comme limite par la loi.

Telle est, Messieurs, la revue sommaire et rétrospective que nous avons cru devoir placer sous vos yeux. Si nous évoquons ensemble ces souvenirs, ce n'est pas pour en tirer, en commun, satisfaction et avantage au point de vue d'un passé plus ou moins rempli. Ce que nous avons fait est peu de chose; c'est l'avenir, jamais le passé, qu'il faut regarder. Notre but, en retraçant ce tableau, est surtout d'indiquer à ceux qui viendront un jour ou l'autre après nous, que, malgré les travaux de ses devanciers, il reste toujours beaucoup à faire; qu'il ne faut jamais s'arrêter dans la voie des améliorations; et que, pour les communes comme pour les nations, il surgit à chaque phase de l'existence des intérêts et des besoins nouveaux qu'il faut étudier et satisfaire.

Le résultat des élections pour la nomination, dans le canton sud de Saumur, d'un conseiller général et d'un conseiller d'arrondissement, ayant été publié dans notre dernier numéro d'une manière incomplète et inexacte, nous nous exprimons de le rectifier de la manière suivante:

CONSEIL GÉNÉRAL. — M. Bucaille, candidat.

Electeurs inscrits.	5,655
Nombre des votants.	2,477
M. Bucaille.	2,377
M. Henri Delavan.	63
Bulletins en faveur de divers ou nuls.	37
Total égal.	2,477

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. — M. Lambert-Lesage, candidat.

Electeurs inscrits . . . . .	5,655
Nombre des votants . . . . .	2,470
M. Lambert-Lesage . . . . .	2,278
M. Trouillard . . . . .	121
Bulletins en faveur de divers ou nuls . . . . .	71
Total égal . . . . .	2,470

M. le général de division Ferrey est à Saumur depuis deux jours pour l'inspection de l'Ecole de cavalerie.

La 8<sup>e</sup> batterie du 8<sup>e</sup> d'artillerie a quitté notre ville hier matin, à 4 heures 1/2, se rendant aux Rosiers.

Afin de faciliter la prompte délivrance des permis de chasse, dont les demandes sont généralement fort nombreuses à l'ouverture de la chasse, M. le ministre de l'intérieur vient de décider que ces titres pourront être, à l'avenir, délivrés par les sous-préfets, aux habitants de leur arrondissement, qui en auront fait la demande en la forme régulière et lorsque les impétrants ne se trouveront pas d'ailleurs dans l'un des cas prévus par la loi où le permis de chasse peut être refusé.

Pour chronique locale et faits divers. P. GODET.

### DERNIÈRES NOUVELLES.

Le *Moniteur* a reçu la correspondance suivante : Beyrouth, le 11 juillet. — Les craintes que nous inspiraient les nouvelles que nous recevions de Damas n'étaient que trop fondées, et nos prévisions se réalisent. Nous apprenons que les malheureux chrétiens qui habitent cette ville, et dont le nombre peut être évalué à près de vingt mille, sont abandonnés à la fureur des musulmans.

On écrit qu'avant-hier, à l'heure de la prière du milieu de la journée, et évidemment selon un mot donné, la population musulmane s'est jetée de toutes parts sur les chrétiens, n'épargnant ni l'âge ni le sexe, et mettant le feu à leurs habitations du moment où l'on tentait d'en défendre l'accès. L'incendie a ainsi éclaté sur plusieurs points à la fois, et les victimes n'échappent aux flammes que pour tomber sous les coups de leurs assassins.

Les Druses, qui jusqu'à ce moment n'avaient pas encore pénétré dans la ville, vont accourir pour aider les musulmans de Damas, dans leurs œuvres de carnage et de destruction et l'on frémit à la pensée des horreurs qui se commettent au moment où je vous écris, et qui menacent de se renouveler à Alep, à Orfa, et dans toutes les villes de la Syrie. Pendant qu'on égorge les chrétiens à Damas, les autorités

turques et particulièrement le muchir, commandant en chefs des troupes dans la province, se sont renfermés dans la citadelle après avoir refusé de prendre quelques mesures préventives, malgré les démarches et les sollicitations réitérées des consuls et les instances d'Abd-el-Kader qui s'est présenté plusieurs fois au conseil et a fait les représentations les plus énergiques.

Une lettre, écrite de la demeure de l'émir avant-hier, dans la nuit, raconte qu'il a tenté, à la nouvelle des premiers meurtres, d'arrêter le massacre; il s'est rendu dans le quartier chrétien, suivi de plusieurs de ses hommes, mais il n'a pu que sauver des individus isolés qu'il a recueillis dans sa maison avec les consuls et les Lazaristes. Si le gouverneur et ses agents avaient voulu le seconder, on aurait pu conjurer un désastre qui va prendre des proportions plus effroyables encore que ceux de Der-el-Kamar et de Zaït.

#### BOURSE DU 26 JUILLET.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 68 25.  
4 1/2 p. 0/0 hausse 13 cent. — Fermé à 97 25.

#### BOURSE DU 27 JUILLET.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 68 25  
4 1/2 p. 0/0 hausse 30 cent. — Fermé à 97 73.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M<sup>e</sup> R. BODIN, avoué à Saumur.

#### DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS.

Par exploit du ministère de Rabouan, huissier à Allonnes, en date du vingt-six juillet présent mois, enregistré, la dame Marie Renaire, sans profession, épouse du sieur René Deshaies, marchand de chevaux, demeurant à Allonnes, a formé contre son mari, sa demande en séparation de biens, et M<sup>e</sup> Bodin, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue d'Orléans, n° 66, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait, certifié conforme, par moi, avoué soussigné.

Saumur, le vingt-huit juillet mil huit cent soixante.

(356) (Signé) R. BODIN.

Etude de M<sup>e</sup> R. BODIN, avoué à Saumur.

#### DEMANDE EN SÉPARATION DE BIENS.

Par exploit du ministère de Plantin, huissier au Puy-Notre-Dame, en date du vingt-six juillet courant, enregistré, la dame Angélique Valluchet, sans profession, épouse du sieur François Allard, propriétaire, demeurant à Messemé, commune du Vaudelenay-Rillé, a formé contre ledit sieur Allard sa demande en séparation de biens, et M<sup>e</sup> Bodin, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue d'Orléans, n° 66, a été constitué pour la demanderesse sur ladite assignation.

Pour extrait, certifié conforme, par moi, avoué soussigné.

Saumur, le vingt-huit juillet mil huit cent soixante.

(357) (Signé) R. BODIN.

#### AVIS.

SUCCESSION BÉNÉFICIAIRE DE M<sup>lle</sup> DEGOUY.

Les personnes qui se prétendraient créancières de M<sup>lle</sup> Lucie Degouy, décédée en son domicile à Beaufort, le 12 juillet 1860, sont invitées à faire connaître le montant de leurs créances avec les titres à l'appui, soit à M<sup>e</sup> CHAPIN, notaire à Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire), soit à M. SAUDEUR, avoué à Baugé. (358)

#### AVENDRE

La MAISON occupée par M<sup>me</sup> Pasquier, modiste, rue Saint-Jean. S'adresser à M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

#### A VENDRE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE

Au Pont-Fouchard, rue des Pauvres, appartenant à M. FROGER, ancien pâtissier.

Consistant en : maison d'habitation, composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre pièces au premier; pressoir, cave sous la maison, cour dans laquelle on entre par une porte cochère; remise, écurie;

Jardin contenant environ onze ares, planté d'arbres fruitiers et arbustes. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, et, pour visiter la maison, à RIOBÉ, jardinier au Pont-Fouchard.

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

#### ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 11 août 1860, à la Mairie de Saumur, il sera procédé, à 3 heures du soir, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, luzerne, paille et avoine, à livrer dans les magasins militaires de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance.

Saumur, le 21 juillet 1860.

L'officier comptable, LAPRADE. (360)

#### A VENDRE UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée et au premier étage; deux chambres et un cabinet au deuxième étage; greniers, mansarde et cabinet; un jardin, avec soixante pieds d'arbres; pompe, lieux et bassin. (199)

#### A VENDRE

1<sup>o</sup> Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2<sup>o</sup> Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

#### A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT,

Une MAISON, carrefour de la Douve, avec JARDIN.

S'adresser à M. LATRAU jeune, rue du Collège, ou à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

#### A VENDRE PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD, le dimanche 5 août 1860, à midi.

1<sup>o</sup> Une maison, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, en face la petite porte de l'église, distribuée de très-belles caves, trois magasins au rez-de-chaussée, deux étages et greniers;

2<sup>o</sup> Trois morceaux de pré, dans la prée de la Roche, commune de Bagneux, dans les prés Mallais, commune de Saint-Just, et dans les Cinq-OEuvres, commune d'Artannes;

3<sup>o</sup> Dix morceaux de terre et vigne au Gros-Buisson, en Châtain, dans les Gardes, commune de Saint-Cyr; aux Habaudières, à la Cassé, à la Petite-Métairie, sous le Tiran, commune de Brézé; à la pièce à la Foulonne, au carrefour du Chêne, commune de Souzay.

Voir pour le détail les placards affichés.

S'adresser à M. Paul MARQUER, propriétaire à Saint-Cyr, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (351)

#### A VENDRE DEUX MACHINES

A VAPEUR.

L'une fixe et l'autre pour battre le blé.

S'adresser à M. UNALSSERRE, à Saumur. (328)

#### A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

#### A VENDRE UN GRAND COUPÉ,

(Carrosserie de Paris),

En bon état et très-confortable, avec patentes et strapontin.

S'adresser au bureau du journal.

#### LIBRAIRIE de E. MILON,

rue d'Orléans, 59.

A LOUER, présentement, par suite d'agrandissement des magasins,

APPARTEMENTS, composés de chacun 3 grandes pièces et servitudes.

#### A LOUER PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON,

Rue d'Orléans, joignant d'un côté M. Cornilleau, mercier, et d'autre côté M. Taugourdeau, peintre.

S'adresser à M. VÉRON, rue de Bordeaux, 9. (346)

#### A LOUER PRÉSENTEMENT,

#### UNE MAISON

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN, Rue du Prêche.

S'adresser à M<sup>me</sup> DABURON, rue du Prêche. (537)

#### A LOUER Jolie MAISON bourgeoise, Cour,

Ecuries et Remise, Rue du Pavillon, n° 10. S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

#### A LOUER PRÉSENTEMENT,

Ecurie à deux chevaux, belle remise, et grenier à fourrages.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (274)

#### MAISON A LOUER PRÉSENTEMENT.

Cette maison, située rue Verte, près le Champ-de-Foire, est composée de huit chambres à feu, deux celliers, cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée. S'adresser à M. GIRARD fils, marchand de bois à Saumur. (221)

#### PILULES FEBRIFUGES LEBRUN.

#### GUÉRISON RADICALE

#### des FIÈVRES INTERMITTENTES

les plus rebelles.

Ce nouveau fébrifuge, purement végétal, est facile à prendre; son effet est prompt et sûr; il a une action tonique et réparatrice que ne possède pas le sulfate de quinine.

S'adresser chez l'inventeur, à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7, à Saumur. (278)

#### BANDAGES RAYNAL.

Ces Bandages à bascules, sans fer ni acier, sont bien supérieurs à tous les autres: ils compriment sans aucune douleur les hernies les plus rebelles.

Se trouvent à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, n° 7, à Saumur. (277)

#### AVIS MÉDICAL.

Le Sirop concentré de Salsepareille composé, de QUET aîné, est reconnu le meilleur Dépuratif du sang et des Humeurs. L'emploi de ce remède, dans le traitement des Dartres et des Maladies Secrètes, dispense des tisanes.

Chaque Bouteille a une Etiquette et une Instruction avec la signature QUET AÎNÉ. — Dépôt à Saumur à la pharmacie LEBRUN, rue Royale, 7.

Saumur, P. GODET, imp.